

Le collectif des avocats constitués pour la défense des inspecteurs des impôts poursuivis pour concussion, corruption active et trafic d'influence par le patron de Vision 4 Télévision, s'insurgent contre les réquisitions du ministère public et les propos fantaisistes de leurs confrères de l'accusation demandant la condamnation de leurs clients. Ils exigent la relaxe pure et simple de ces derniers, faute de preuve dans un dossier monté dans le seul but d'embastiller les services des impôts.

Les débats ont été clôturés en fin de semaine dernière dans l'affaire qui oppose Vision 4 Télévision SA à six inspecteurs des impôts devant le Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé centre administratif (CA). Cette audience, la 17e depuis le début de la phase de jugement publique, était consacrée aux plaidoiries des avocats de la défense, une semaine après le précédent rendez-vous au cours duquel le ministère public avait requis, essentiellement à charge, contre les mis en cause. Les réquisitions avaient été suivies par les plaidoiries des avocats de Jean-Pierre Amougou Bélinga demandant tout aussi au juge de déclarer coupable les six cadres du fisc, qui sont tous poursuivis pour «concussion», mais aussi pour «corruption active», infraction visant quatre d'entre eux, Mme Éméline Mvogo, le chef du Centre régional des impôts du Centre 1 (Cric1), étant poursuivie toute seule pour «trafic d'influence».

Au cours de l'audience de vendredi dernier, 5 mai 2023, les avocats de la défense sont venus

avec l'intention d'émietter l'accusation. Et ils y ont mis du cœur, non seulement en revenant sur (1) les faits à l'origine de la procédure judiciaire, qu'ils accusent leurs contradicteurs d'avoir trahis, avant d'aborder spécifiquement les infractions de (2) concussion, (3) de corruption active et, (4) de trafic d'influence, qu'ils ont trouvées toutes non-caractérisées dans ce procès.

Note : Article publié par le journal Kalara. La suite ICI